

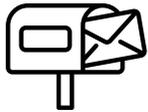
Quels sont mes droits ?



Si je veux des informations sur mon dossier, je peux :

- Ecrire un courrier et mettre une photocopie de ma pièce d'identité.

Je l'envoie à l'adresse suivante :



DAC Corsica

**Résidence Parc Impérial
Le Trianon A1 - Route des Cèdres**

20000 AJACCIO

- OU je peux envoyer un mail à :

dpo@dac.corsica

Si je pense que mes droits ne sont pas respectés, je peux faire une demande à la Commission Nationale de l'Information et des libertés : www.cnil.fr



**Document d'information
sur l'échange et le partage
de mes informations de santé
par le DAC Corsica**



04 95 30 31 91

Le D.A.C CORSICA :

Dispositif d'Appui à la Coordination, c'est quoi ?



- Un accompagnement par un professionnel de santé ;
- Pour m'aider si j'ai plusieurs problèmes de santé et rester chez moi le plus longtemps possible dans de bonnes conditions ;
- Pour m'informer, me conseiller, m'orienter vers les bons professionnels ;
- Pour m'apporter une réponse adaptée ;
- Pour faciliter mon accès aux soins et aux aides ;
- Des professionnels qui parlent entre eux de mes problèmes pour m'aider.

Quelles informations me sont demandées ?



- Mon nom, prénom, date de naissance, situation familiale... ;
- Des informations sur ma santé : examens, traitements, diagnostics ;
- Des informations sur mon logement, sur ma famille, mes amis, mes voisins... ;
- Des informations sur mes envies, ce qui me pose problème ;
- Des informations sur les professionnels de santé qui m'accompagnent.

Comment mes informations sont-elles gardées et utilisées ?



- Mes informations sont gardées dans mon dossier.
- Mes informations sont en sécurité grâce à un logiciel informatique géré par le GRADEs Corse-e-santé.
- Les professionnels qui peuvent regarder mon dossier sont ceux qui m'entourent et m'accompagnent dans mon parcours de soins :



- ✓ Médecins, infirmiers, kinésithérapeutes...
- ✓ Assistantes sociales, éducatrices spécialisées...
- ✓ Aides à domicile, auxiliaires de vie social, portages de repas...
- ✓ Hôpitaux, cliniques, EHPAD ...

Les professionnels doivent respecter le secret professionnel

Combien de temps les informations sont gardées ?



Mes informations seront gardées après qu'on m'ait aidé dans le respect de la réglementation en vigueur.
Je peux y accéder, les modifier ou m'y opposer si je le demande au D.A.C